

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/09/2025 - 8279 - 2022 B 01449 - 920 899 341 - 4DLS

4DLS
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Document reçu par les services fiscaux le 11/03/2025 à 14:57

Certifié conforme à l'original
St. Deuleraud

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise 4DLS - SIREN : 920899341						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent	
						Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	0	012	0	Net 3	0
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	0	016	0		0
	Immobilisations corporelles	028	6 500	030	0		6 500
	Immobilisations financières (1)	040	15	042	0		15
	TOTAL I (5)	044	6 515	048	0		6 515
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0	052	0		0
	Stocks marchandises	060	0	062	0		0
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0		0
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	0	070	0		0
	Créances autres (3)	072	87 613	074	0		87 613
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0		0
	Disponibilités	084	9 204	086	0		9 204
Charges constatées d'avance	092	0	094	0		0	
TOTAL II	096	96 817	098	0		96 817	
TOTAL GENERAL (I + II)						110	103 332
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120		0
	Ecart de réévaluation				124		0
	Réserve légale				126		0
	Réserves réglementées				130		0
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...		131	0	132		0
	Report à nouveau				134		0
	Résultat de l'exercice				136		- 568
	Subventions d'investissement				137		0
	Provisions réglementées				140		0
TOTAL I				142		- 568	
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		103 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		0
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		0
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	0	172		0
	Comptes courants d'associés				173		0
	Autres dettes				175		0
	Produits constatés d'avance				174		0
TOTAL III				176		103 900	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	103 332
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		0
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0			182	15
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	87 613	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		0

12/07/2025
Conforme à l'original

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 4DLS - SIREN : 920899341										☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210	0			
Production vendue biens						215	0	214	0			
Production vendue services						217	0	218	0			
Production stockée								222	0			
Production immobilisée								224	0			
Subventions d'exploitation reçues								226	0			
Autres produits								230	0			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	0			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	0			
Variation de stock (marchandises)								236	0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	0			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	0			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0		immobilier		0	242	568		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	0	244	0			
Rémunérations du personnel								250	0			
Charges sociales								252	0			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		0		254	0			
Dotations aux provisions								256	0			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259	0	262	0			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260	0					
Total des charges d'exploitation (II)								264	568			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	- 568			
Produits financiers						(III)		280	0			
Produits exceptionnels						(IV)		290	0			
Charges financières						(V)		294	0			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 ocies)				347	0	300	0			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348	0					
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	0			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	- 568			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	568	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	0				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	0				
	Provisions non déductibles						322	0				
	Impôts et taxes non déductibles						324	0				
	Divers dt intérêts excédentaires	247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330	0				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249	0	251	0				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	0				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	0				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0			342	0		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981	0	Jeune entreprise innovante	989	0						
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales	138	0						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0						
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Zone de développement prioritaire	993	0						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992	0									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346	0			350	0		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		354	568	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356	0			
Déficits antérieurs reportables				0						360	0	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		372	568	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 4DLS - SIREN : 920899341										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0	
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0	
Terrains		420	6 500	422	0	424	0	426	6 500	0	
Constructions		430		432	0	434	0	436	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0	
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0	
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0	
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474	0	476	0	0	
Immobilisations financières		480	0	482	15	484	0	486	15	0	
TOTAL		490	6 500	492	15	494	0	496	6 515	0	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495	0	497	0	498	0	499	0	0	
Autres immobilisations incorporelles		500	0	502	0	504	0	506	0	0	
Terrains		510	0	512	0	514	0	516	0	0	
Constructions		520	0	522	0	524	0	526	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	0	532	0	534	0	536	0	0	
Installations générales, aménagements divers		540	0	542	0	544	0	546	0	0	
Matériel de transport		550	0	552	0	554	0	556	0	0	
Autres immobilisations corporelles		560	0	562	0	564	0	566	0	0	
TOTAL		570	0	572	0	574	0	576	0	0	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	0 580	0 582	0 584	0 586	0 581	0 587	0 589	0		
Plus-values taxables à 19%			579	0	Régularisations	590	0 583	0 594	0 595		
TOTAL					596	0 585	0 597	0 599	0		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>4DLS - SIREN : 920899341</u>										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	0	
Déficits reportables									984	0	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	0	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	0	381	0					
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0	380	0					
N° du centre de gestion agréé					388	0					
Montant de la TVA collectée					374	0					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	0					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	0					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	0					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 ocles du CGI					397	0					

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 4DLS - SIREN : 920899341		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	568
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	568
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	- 568
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	- 568
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 4DLS - SIREN : 920899341 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune
Adresse :		Pays	
Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune
Adresse :		Pays	

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 4DLS - SIREN : 920899341 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 4DLS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 920899341	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

N° 11085*26
Formulaire obligatoire
(art 53A ou 302 septies A
bis du code général des
impôts)

N° 2031-SD
2024
cerfa
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	
et clos le	31/12/2023	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		
A	IDENTIFICATION				
15 BRECHE BEREE 22150 PLOEUC-L'HERMITAGE FRANCE		SIREN : 920899341 - 4DLS **** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****			
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS			
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :			
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)			
		☐			
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION:				
				col 1	col 2
1 Résultat fiscal (bénéfice colonne 1 , déficit colonne 2)					568
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers:					
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu:				a	
à déduire : quote part frais et charges correspondants				b	
Revenus nets exonérés (a-b)				c	
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu				d	
				Total (c + d)	
3 Total				0	568
4 Bénéfice imposable (col 1 - col 2) ou déficit déductible (col 2 - col 1)					568
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %					
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme :				e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :				f	
5 Plus values					
taxées selon règles particuliers					
à court et à long terme exonérées					
à LT imposables à 12,8%					
à LT art 39 quindécies					
dont PVLt exonérées (art 151 septies A)					
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies A et 238 quindécies)					
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art 44 sexies	☐	ZRR art. 44 quindécies	☐	Jeune entreprise (JEI)	☐
Zone franche urbaine 44octies ou 44 octies A	☐	Zone franche d'activités art.44 quaterdecies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	☐
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies	☐	Autres dispositifs	☐		
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies	☐
Exonération ou abattement pratiqué :		sur PVLt imposable à 12,8%			
		sur le bénéfice professionnel			
7 BIC non professionnels:		A – bénéfice :		B – déficit :	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).					
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)					
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)					
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %					
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel					
8 Régime des sociétés de personnes					
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés					
9 Comptabilité informatisée					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE	
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Désignation du prestataire		

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

Si déposé néant, cochez la case:				☒
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS				
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).				
Identification, adresse, SIREN, qualité des associés personnes morales			Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal des associés personnes physiques	Associé gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel (col. 1) ou non professionnel (col. 2)		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	☐			
	☐			
Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année				
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD				
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).				
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement				
G DIVERS				
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS				
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice:				
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice				
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT				
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value	
Totaux :				
I BIC NON PROFESSIONNELS				
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit	
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale				
Autres locations meublées non professionnelles				
Location gérance				
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon				
Autres BIC non professionnels				
Résultat avant imputation des déficits antérieurs				

PROCES VERBAL D ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SARL 4 DLS

Décisions concernant la SARL 4 DLS

Assemblée au Siège Social à Ploëuc, le 01/05/2024.

Cette assemblée a été dirigée par Sylvie DIEULESAINT , qui a demandé a ce que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société

Discours lu par la présidente de séance Sylvie Dieulesaint

SARL DE FAMILLE

Siège Social : 15 rue de Brèche Bérée 22150 Ploëuc sur Lié

Capital social de 400€, répartis comme suit

Sylvie Dieulesaint 100€

Michel Dieulesaint 100€

Anais Dieulesaint 100€

Leo Dieulesaint 100€

Les associés, après avoir échangé sur les travaux de constructions en cours et les choix de matériaux, on t été appelés a délibérer sur les résolutions suivantes

- 1- Approbation des comptes annuels et répartition suivant bilan et comptes de résultats joints

Les associés approuvent et acceptent les comptes pour l'exercice clos le 31/12/2023

Les associés ont reconnu que le résultat de l'exercice présente une perte de 568€

2- REPARTITION DES COMPTES

Les pertes seront affectés en report a nouveau sur l'exercice suivant

Toutes ces résolutions sont adoptées a l'unanimité

Tous les sujets a l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires , la réunion est donc terminée

Fait a Ploëuc sur Lié , le 01 mai 2024

Signature des associés

SD DL AD

Signatures Associes =

Sylvie Deulsaint 

Nichel Deulsaint 

Anais Deulsaint 

Leo Deulsaint 

ASSEMBLEE GENERALE DU 01/05/2024

L'objet de la SARL est la construction d'une maison d'habitation en vue d'une location en meublé

L'activité de location ne peut pas commencer puisque construction en cours

Achat du terrain/chiffrage du projet/plans

En cette assemblée du 01/05/2024 nous devons échanger sur les choix de matériaux

L'achèvement de travaux est prévu 2eme trimestre 2025

Il n'y aura pas de revenu locatif avant l'été 2025

Chaque associé devra faire des apports en compte courants d'associés afin d'assumer les différentes charges

Fiscalité choisie du LMNP avec amortissement, l'activité sera donc déficitaire avec report du déficit d'une année sur l'autre dans un premier temps

Fait a Ploeuc le 01/05/2024

